

Procès-verbal interne
de la 57e séance du 30 août 1963

Président: M. Spühler, Président de la Confédération.

Absent: M. Chaudet.

Secrétaire: M. Oser.

Ouverture: 9 heures.

Clôture: 10 heures 45.

Accord nucléaire.

M. Wahlen fait part des critiques suscitées au sein de la commission des affaires étrangères du Conseil national par le fait que la commission n'a pas été consultée préalablement. J'ai expliqué les circonstances. Les membres de la commission ont compris. L'ambassadeur de Chine est venu parler de la question et a fait ressortir l'importance que son pays accorde à la neutralité suisse.

Italiens en Suisse.

M. Wahlen mentionne la visite de l'ambassadeur Baldoni, venu s'entretenir des mesures prises contre des Italiens venus faire de la propagande politique en Suisse. Il a eu un "pépin", en ce sens qu'une lettre confidentielle adressée à des consulats au sujet d'une surveillance à exercer sur l'activité communiste est parvenue à la connaissance du parti communiste. Toute l'affaire prend un aspect politique en Italie, y compris les expulsions.

M. von Moos mentionne le cas d'un correspondant du Corriera della sera, venu se documenter au département de justice et police. Le journal a publié un article très positif pour la Suisse.

M. Tschudi signale les difficultés qu'il aura lors de la discussion de l'accord social ^{dans} les commissions parlementaires. Le patronat fait maintenant une certaine campagne contre l'accord. Les questions concernant l'assurance sociale ne sont pas délicates. C'est l'aspect politique qui donnera lieu à des débats. Le département politique devrait me donner quelques indications sur les conséquences à redouter du fait que l'accord ne pourrait être ratifié.

M. Schaffner déclare qu'il faut aider le chef du département de l'intérieur à faire approuver l'accord. Il lui fournira de la documentation. Il faut faire comprendre aux gens que plus nous développons la formation professionnelle plus nous aurons besoin d'étrangers pour les humbles emplois. Si l'on encourage l'animosité à l'égard des Italiens, ils s'en iront plus vite qu'on ne le voudrait. Il n'y aura pas assez de Suisses pour les remplacer. La perte de 100 000 Italiens serait déjà une catastrophe. Je suis prêt à dire clairement les choses au patronat.



M. Wahlen recommande de travailler dans les groupes parlementaires pour faire passer l'accord. Chaque conseiller fédéral devrait recevoir une liste des arguments "pro et contra".

M. Bonvin relève qu'on a trop tendance à ne considérer que les prestations sociales versées à l'étranger. Si l'on considère, ensemble, le salaire et les prestations sociales en Suisse, notre pays fait très bonne figure, les salaires proprement dits étant très élevés. Vouloir éliminer 1/7 ou 1/10 de la main-d'oeuvre étrangère conduirait à la catastrophe, notamment dans la construction, où les possibilités de pré-fabrication ont leurs limites. Or les Italiens constituent à peu près 80 % de la main-d'oeuvre et, parfois même, une partie des cadres. Comment construire sans les Italiens les nouveaux logements dont on a un urgent besoin? Leur absence serait une cause supplémentaire de renchérissement. Nous devons aider le département de l'intérieur à faire passer l'accord.

M. le Président de la Confédération constate que M. Tschudi peut compter sur l'appui de ses collègues.

Centenaire de la Croix-Rouge.

M. Wahlen rappelle que le Conseil fédéral organise deux banquets pour le 7 septembre, l'un au Casino, l'autre au Kursaal. Il faudrait désigner un conseiller fédéral pour présider chacun d'eux.

Le Conseil est d'avis que M. Wahlen devrait présider l'un, M. Chaudet, l'autre. Ce sont les chefs des deux départements particulièrement intéressés.

Fête nationale du Mexique.

M. Wahlen représentera le Conseil fédéral à la réception.

Fonds de la recherche scientifique. Suppléants des délégués des départements.

Le Conseil revient sur cet objet, qu'il avait renvoyé au département de l'intérieur pour examen de la question de savoir si les suppléants ne pourraient pas être choisis dans d'autres départements que les délégués.

M. Tschudi déclare que les statuts, approuvés récemment par le Conseil fédéral, ne le permettent pas.

M. Wahlen demande si, dans ces conditions, on ne pourrait pas désigner M. Campiche comme observateur pour le département politique.

M. Tschudi verra comment régler la chose.

Office intercantonal de documentation pour la lutte contre les publications pernicieuses pour la jeunesse.

M. le Président de la Confédération demande si, puisqu'on ne peut pas renoncer aux services d'une commission consultative selon la suggestion du département des finances, on ne pourrait pas confier à la commission de surveillance les fonctions consultatives prévues pour une commission spéciale.

M. von Moos propose de ne rien changer à l'organisation prévue, qui est le fruit de discussions qui n'ont pas été très faciles à mener. Il ne faudrait pas que des modifications imposées après coup compromettent le résultat obtenu. La charge financière ne sera pas très lourde.

Recours Zingg (régime du lait).

A propos de ce recours, M. Bonvin signale combien les recours de cette nature prouvent la nécessité d'accélérer le travail de revision du régime en vigueur. Pourquoi des magasins spécialisés ne sont-ils pas autorisés à vendre du lait pasteurisé? C'est un non-sens.

Droit sur la benzine.

Le Conseil fédéral traite une proposition du département des finances qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour mais qui a été annoncée pour la séance.

M. Tschudi donne un aperçu de ce qu'il entend dire à la presse au sujet des charges routières (il faut prévoir ~~2~~ milliards en chiffre rond) et des causes de leur augmentation. Au rythme actuel, les travaux dureraient vingt ans. Un endettement est déjà prévisible. Il conviendra d'examiner s'il faut modifier la marche du travail ou trouver de nouvelles ressources. Il importe de signaler ces choses à la presse. Un appel à l'économie (limiter les exigences) est nécessaire.

M. von Moos demande des explications sur le pourcent du renchérissement des terrains à affecter aux constructions routières. Est-ce l'effet de la spéculation? Il conviendrait d'examiner si l'on ne pourrait pas faire un plus large usage de l'expropriation, pour freiner la hausse des prix.

M. Tschudi examine^{ra} cet aspect de la question. Il n'est pas toujours facile de dire quand il y a spéculation. Quid d'un terrain agricole à 2 fr. le mètre qui double de prix? Le renchérissement des terrains et par conséquent des logements pose de graves problèmes sociaux. A Bâle, il est question d'instituer des allocations de logement généralisées.

M. Bonvin constate que notre benzine reste l'une des meilleur marché d'Europe. Les indications de M. Tschudi doivent inciter à revoir les déterminantes du programme routier pour l'année prochaine. Il y aurait lieu de donner la priorité aux routes créant des liaisons nouvelles et laisser, pour le moment, aux villes le soin d'assumer l'amélioration des liaisons dans leur zone.

M. Schaffner constate que l'une des causes des tendances inflationnistes réside dans la construction des routes. Il est bon de renseigner le public sur ce qui nous menace. Les prix élevés des terrains sont une source d'inquiétude, entre autres parce que le vendeur achète ailleurs d'autres terres agricoles en payant le prix fort, ce qui fait monter les prix. La parité du salaire agricole, péniblement atteinte, risque d'être compromise si cela continue.

M. von Moos demande que, si l'on constitue une documentation, on la remette aussi à la commission constituée pour étudier les mesures à prendre contre la spéculation foncière.

M. le Président de la Confédération pense qu'il faut prévoir pour les routes une "Rangordnung" et que le problème doit être traité dans son ensemble.

Revue "Bausteine".

M. von Moos a fait distribuer des exemplaires de la revue "Bausteine" éditée par l'établissement pénitentiaire de Saxenriet et où l'on voit une photographie des conseillers fédéraux, verres en main, à l'auberge de Bosco Gurin, avec les mots "der Bundesrat trinkt ruhig weiter". M. von Moos propose de ne donner aucune suite à l'affaire.

M. Schaffner trouve qu'on laisse beaucoup trop de liberté aux photographes et que la publication de photographies de conseillers fédéraux devrait être soumise au régime de l'autorisation, après contrôle. En Angleterre, il y a protection de la personne en ce qui concerne les photographies.

Après un bref échange de vues, le Conseil se résigne à constater qu'il ne peut pas lutter contre cet abus.

6e revision de l'AVS.

M. Tschudi annonce que le message est au point et sera remis lundi. Le groupe de professeurs prévu par le Conseil fédéral a examiné le problème qu'on lui a soumis. Son rapport arrivera incessamment. Le rapport est favorable à l'augmentation des rentes mais mentionne qu'une augmentation des contributions serait désirable du point de vue conjoncturel. Le message ne contient rien de plus que les propositions de la commission d'experts. Le patronat s'oppose à l'idée d'une augmentation des contributions. Un renforcement de l'imposition du tabac ne paraît pas possible, vu que cette imposition est destinée à financer une assurance complémentaire, qui n'est pas encore sur pied. Le principe admis, il faudrait encore discuter les modalités avec les intéressés. Une forte pression est exercée sur les autorités, auxquelles on reproche la lenteur de leur travail. La question de l'entrée en vigueur est entre les mains du parlement. Le Conseil fédéral ne peut que faire distribuer le message au début de la session. Il devrait discuter l'objet vendredi prochain.

M. Schaffner déclare que le Conseil fédéral devra se défendre contre ceux qui veulent lui mettre l'épée dans les reins. Si un message a été rapidement mis au point, c'est celui sur la 6e révision de l'AVS. Le rapport demandé aux professeurs n'a pas retardé la marche des affaires. Il y a des problèmes délicats qu'il nous faut laisser ~~le~~ temps de mûrir. Il est regrettable de voir un groupement économique tracer un parallèle entre la procédure relative à la 6e révision et la procédure suivie pour l'augmentation des traitements des conseillers fédéraux. Sur le fond, je pense aussi qu'il est judicieux de se hâter.

M. von Moos ne croit pas qu'il faille envisager de faire la leçon aux gens. Les pressions exercées sont monnaie courante. Le traitement du projet en une seule session serait-il compatible avec la loi sur les rapports entre les conseils? ~~N'empêcherait-il pas de traiter d'autres objets urgents?~~ *Würde das nicht Konsequenzen bei anderen Vorlagen haben?*

M. le Président de la Confédération constate que le Conseil fédéral aura fait son devoir^{en} se hâtant de déposer le message. Le reste est l'affaire des chambres. Il ne semble pas que le projet doive susciter de grandes discussions d'ordre politique.

M. Bonvin pense que le Conseil fédéral devrait faire savoir qu'il se soucie aussi de l'équilibre financier de l'AVS et de la répartition des charges entre les générations. On ne saurait reprocher un retard au Conseil fédéral.

M. Tschudi termine par quelques remarques sur la peine qu'ont beaucoup de gens à comprendre la lenteur nécessaire de la procédure et sur la toute-puissance qu'ils prêtent au Conseil fédéral. Il y a une pression organisée, mais aussi un courant d'opinion dû aux difficultés matérielles.

Personnel fédéral.

M. Bonvin fait rapport sur les pourparlers engagés avec les représentants du personnel au sujet de la révision du statut. Ces pourparlers n'ont pas abouti. Il reste un certain écart. Le Conseil fédéral devra reprendre prochainement le problème et décider quelle direction il y aura lieu de suivre lors de la reprise des pourparlers. L'incidence financière des aménagements de salaires sera de l'ordre de 75 à 80 millions. Un problème se pose spécialement pour les grandes agglomérations. Où tracer la limite de ce qui est grand ou ne l'est pas? Un rapport sera déposé comme base de discussion.

Jeux olympiques d'hiver 1968 (voir le procès-verbal ordinaire).

Assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et
de l'industrie.

Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH).

M. Spühler fait part de son intention de participer à ces deux manifestations auxquelles il a été invité. Le FOMH fête cette année son 75e anniversaire.

Le Conseil n'y voit pas d'objection.

Les procès-verbaux des 55e et 56e séances sont approuvés, le second sans modification.
